La députée européenne (Parti Populaire Européen) vient de publier : « Au cœur des femmes » (Editions Talaia)
. Un ouvrage qui retrace 70 événements majeurs dans la vie des femmes en France depuis 1944.

Parmi les événements qui ont fait progresser les droits des femmes, exposés dans votre livre, quel est celui qui vous semble le plus important ?

Le premier, à égalité avec la loi Weil , c'est l'ordonnance d'Alger qui donne aux femmes le droit de vote en 1944.

Les droits des femmes ont beaucoup évolué. Ne pensez-vous pas que plus qu'une question de droit, il se pose aujourd'hui une question de place des femmes dans la société ?

Oui, il est vrai que les droits des femmes ont beaucoup avancé ces 70 dernières années, même si certains droits qui sont régis par des lois ne sont pas tout à fait respectés. L'égalité des salaires est inscrite dans le préambule de la constitution puisqu'elle prescrit l'égalité des droits entre les hommes et les femmes (1946). En Europe il y a une différence de salaires de 5 %, en France, on doit être en moyenne à 8 ou 9 %. On se dit qu'il y a encore des progrès à faire de ce côté-là. On a voté une loi sur l'égalité des salaires en 1972. Il n'y pas d'écarts entre les fonctionnaires, mais dans les entreprises privées il y a parfois des hommes et des femmes, à fonction et travail égal, qui n'ont pas le même salaire.

Sur le plan politique, quelle est votre analyse de cette question de l'égalité ?

La parité n'existe pas à l'Assemblée nationale . A l'heure actuelle, il y a seulement 26 % de femmes et nous ne sommes pas dans les premiers en Europe. Il y a plus de femmes à l'heure actuelle au Parlement dans les rangs socialistes que dans ceux de la droite. Par contre, au Parlement européen, on atteint presque les 40 %. La sanction est financière si les partis ne présentent pas le nombre de femmes demandé, mais certains partis préfèrent payer.

Dans quel autre domaine y a-t-il une importante disparité ?

C'est le cas dans les hautes fonctions et dans beaucoup de domaines ou corps de métiers. Toutes les premières fois, c'était il n'y a pas si longtemps : la première femme générale, à la tête d'un grand parti ou d'une représentation syndicale. Il y a eu une seule premier ministre et cela ne s'est pas renouvelé. Cependant la loi des quotas de 2000 en France a fait faire un grand bond à la présence des femmes en politique.

Les prochaines élections municipales à Paris où toutes les candidates sont des femmes témoignent-elles d'une évolution ?

Le prochain maire de Paris sera en effet, quoi qu'il arrive, une femme. Cela témoigne d'un progrès dans l'air : les femmes ont pris de la place en politique. Certains politiques qui appartiennent à la même génération sont beaucoup plus dans les guerres d'ego que les femmes et ont laissé un vide que l'on est en train d'occuper.

Pensez-vous que le leadership féminin passe notamment par une prise de conscience des hommes ?

Ils ont du mal à laisser la place parce qu'ils n'en sont pas toujours conscients et que c'est dans leurs habitudes. Il faut montrer aux femmes que c'est possible. Cela en effraie certaines parce que c'est difficile de concilier une vie de famille et une vie professionnelle ou politique intense. Cela ne l'est pas pour l'homme, ça l'est davantage pour une femme.

Pensez-vous que l'Europe peut particulièrement œuvrer pour l'évolution des droits des femmes ?

Oui, j'en suis persuadée car cela fait partie des droits fondamentaux. On se rend compte que des pays ont de l'avance sur nous, notamment les pays scandinaves. La commissaire des droits fondamentaux, Viviane Reding , travaille actuellement sur la présence de 40 % de

femmes dans les conseils d'administration ou dans les comités de direction des entreprises et ce n'est pas encore gagné.

Pensez-vous que les partis libéraux sont en pointe en Europe sur cette question de l'égalité hommes-femmes ?

En tout cas on constate qu'ils le sont plus que les partis conservateurs. On constate que la droite à une frange encore assez réticente sur un certain nombre de questions, en particulier sur celles qui touchent à l'avortement et au droit de disposer de son corps.

Propos recueillis par Sarah Taupin